
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du mercredi 28 juin 2023 au CDOS - 28 rue Julien 69003 Lyon (salle Mélina Robert Michon)

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Participation financière compétition mondiale d’apnée	3
Sujet I.02 – Manifestations à venir	3
Sujet I.03 – Workspace	4
Sujet I.04 – Evolution VP Dive.....	4
Sujet I.05 – Bons de plongée	5
Sujet I.06 – Budgets prévisionnels.....	5
Sujet I.07 – Rescrit fiscal	5
Sujet I.08 – Echange sur la situation AURA	6
Sujet I.09 – Projet saison 2023/2024.....	7
Sujet I.11 – Divers	7
Sujet 1.12 – Prochaines réunions du comité directeur	7

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<p><u>Membres comité directeur présents (13) :</u> HELSTROFFER Renaud (président) SANTSCHI Samuel (trésorier adjoint) AUDOUY Patricia (secrétaire) STUCKENS Anne (secrétaire adjointe et présidente commission enfants/jeunes) SURROCA Jérôme (vice-président) CARRION Denis (administrateur) CORDIER Hervé (administrateur) CURE Anne-Edith (administrateur) DE BELLEFON Claude (administrateur) FRAMINET Gilles (administrateur et commission enfants/jeunes) GAY Valérie (administrateur) LAFONT Catherine (administrateur) PAOLOZZI Stéphane (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions présents :</u> POTHE Franck (archéologie)(en visio) FOURNIER Brigitte (biologie et environnement) DUFOUR Stéphane (nage avec palmes) POUDEROUX Pierre (président adjoint photo vidéo) GROSBOIS Guy (technique) CAILLON Patrick (tir sur cible)</p>	<p><u>Membres comité directeur excusés :</u> JAVILLIEY Alain (trésorier) BARDASSIER Laurent (administrateur) BERTIN Vincent (administrateur) JALOUNEIX Yves (administrateur et commission enfants/jeunes) SENTENAC Pascale (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commission excusés :</u> CORDIER Frédérique (apnée) LEAL RODRIGUEZ Diana et THIEBAUD Jérôme (hockey subaquatique) BIHOREAU Olivier (handisub®) FANTON Henri (audiovisuelle) PHILIPPS Benoit (souterraine)</p> <p><u>Membres comité directeur absents :</u> BEAUDIQUEZ Thierry (président adjoint) GIRAUD Olivier (administrateur)</p>
---	--

Le quorum est atteint : 13 membres du comité directeur présents. Quorum atteint quand 1/3 des membres du comité directeur présents.

Sujet I.01 – Participation financière compétition mondiale d’apnée

Nous avons été interpellés par le président de l’Aquatic Club de Grand Champ dont deux des adhérents ont participé au championnat du monde d’apnée début mai 2023. Une participation financière des compétiteurs est demandée à hauteur de 350 euros par personne. Une demande de subvention a été déposée et acceptée par le comité AURA pour prendre en charge cette dépense. Néanmoins, les frais de déplacement pour le stage de préparation à ces mondiaux s’étant déroulé du 30 avril au 2 mai 2023 n’ont pu être pris en charge pour un déplacement de 886 km et 79 euros de péage. Déplacement qui regroupait plusieurs compétiteurs.

Malgré le fait que l’un des objectifs du CODEP69 est de soutenir les actions, entre autres, des sportifs de haut niveau, nous allons différer notre réponse à cette demande d’aide financière afin d’étudier, en lien avec le trésor public, la possibilité de déclarer ces dépenses en don aux associations.

Sujet I.02 – Manifestations à venir

Comme évoqué dans une précédente réunion, nous voudrions assurer la présence d’au moins un représentant du CODEP69 à chaque manifestation organisée sur notre territoire.

La prochaine manifestation est le festival de l’eau intitulé entre Rhône et Saône, à Lyon, du 30 juin au 2 juillet 2023 avec la participation de deux clubs du Rhône (Aquarius et Lyon Sport Métropole). Gilles FRAMINET se rendra sur cette manifestation le samedi matin et Catherine LAFONT le dimanche matin. Tous deux en qualité de membres du comité directeur du CODEP69 pour le représenter.

Les différentes manifestations seront annoncées lors des comités directeurs qui se tiennent tous les deux mois et les membres du comité directeur, qui souhaitent représenter le CODEP69, auront la possibilité de se positionner. Le président du CODEP69 se chargera alors d’en informer l’organisateur de la manifestation.

Actuellement, le président du CODEP69 est présent de façon systématique lors des stages initiaux de formations.

Renaud HELSTROFFER précise qu’il peut se rendre disponible pour assister aux assemblées générales si les clubs le sollicitent.

Sujet I.03 – Workspace

Boîtes mails du CODEP69

La migration des adresses mail fonctionnelles (bureau, présidents de commissions) vers Google Workspace associations a eu lieu la semaine du 19 juin 23. Cette offre, gratuite, permet de générer et gérer nos adresses mails avec 30 GO par adresse mail, pas de limites en dossier partagé et comprend aussi des outils collaboratifs. Les adresses mails restent inchangées.

Pour assurer la fonctionnalité des adresses mails, il va être nécessaire que chaque personne concernée se connecte afin d'activer son compte et de le personnaliser. Chacun des membres concernés a reçu un mail avec ses identifiants et mot de passe. Un document explicatif de l'utilisation de Google Workspace a été adressé, par mail, à chaque personne concernée par Stéphane DUFOUR le 23 juin 2023.

Si questions se rapprocher de Stéphane DUFOUR : informatique@codep69-ffessm.fr - 06 81 23 62 31

La fonctionnalité MEET va permettre d'envisager la suppression d'un des deux comptes ZOOM. L'impossibilité d'enregistrer les visioconférences sur MEET nécessite de garder un compte ZOOM afin de pouvoir enregistrer certaines réunions et interventions vouées à être partagées.

A ce jour, TCP reste propriétaire du nom de domaine.

Sujet I.04 – Evolution VP Dive

Depuis quelques jours, le site rencontre un problème technique qui n'est pas dû à VP DIVE. Ce problème a été réglé en même temps que la configuration des messageries pointant sur Google Workspace.

Nous avons demandé au prestataire une évolution du site vers sa formule améliorée (premium) au regard des modifications fonctionnelles dont nous avons besoin.

Parmi ces nouvelles fonctions, la possibilité pour le créateur d'un évènement d'identifier plusieurs acteurs afin que chacun soit informé au fil de l'eau des inscriptions et paiement en temps réel.

Le passage à la version premium est en cours de chiffrage et dès réception du devis, en fonction du montant, s'il dépasse les conditions fixées par l'article V.1 du règlement intérieur, le comité directeur sera amené à voter cette décision.

Sujet I.05 – Bons de plongée

L'offre des plongées à tarif préférentiel au CIP Fréjus a mis un certain temps à démarrer mais à ce jour plusieurs clubs ont effectué des réservations de plongées sur le site du CODEP69 (<https://codep69-ffessm.fr>).

Mise en place d'une possibilité de paiement par virement. La procédure est en cours d'élaboration et une communication sur ces modalités sera faite.

Sujet I.06 – Budgets prévisionnels

Le président du CODEP69 remercie les présidents de commission pour leur travail sur les budgets prévisionnels. Les demandes de subventions pour les activités prévisionnelles ont été transmises au comité AURA dans les temps impartis.

Le déficit prévisionnel estimé pour la saison 2023/2024 est d'environ 2000 euros. Certaines commissions (technique), de part leur activité importante, représente un chiffre d'affaires de 120 000 euros sur les 158 000 du CODEP69. Ils travaillent sur des pistes d'économie.

Sujet I.07 – Rescrit fiscal

Le don aux associations est un vrai enjeu pour nos clubs et nos organismes déconcentrés, la définition même des possibilités de cette mesure, dans son application, fait débat en permanence.

Le manque de clarté de ce qui peut être intégré est un frein pour les clubs et un risque fiscal non négligeable de redressement.

Lors de la dernière réunion, même à l'intérieur de notre comité, se sont exprimés des avis divergents démontrant, par là même, toute la difficulté d'appréhender cette mesure dans le bon respect des règles fiscales.

Cette disposition est très intéressante pour nous, nos clubs, et nos licenciés, car elle permet à l'échelon individuel de bénéficier d'avantages fiscaux et de réduire les charges pour les associations.

Afin de définir les contours de ses possibilités, il est indispensable de créer un groupe de travail pour détailler les différents scénarios pour pouvoir ou non profiter de cette mesure. Une fois les exemples précis listés, il conviendra d'adresser ou de rencontrer les services fiscaux pour un rescrit fiscal afin de clarifier la mesure et de communiquer les conclusions à tous les clubs du département.

Il existe déjà sur le site de la FFESSM un document de synthèse, mais l'objectif pour cet exercice est de confondre les services fiscaux à nos propres exemples en pratique dans le département.

Ce groupe de travail aura en charge de faire l'état des lieux des clubs ayant demandé un rescrit fiscal récent et d'établir des questionnements à destination du trésor public.

Le groupe de travail est composé de : Guy GROSBOIS (réfèrent groupe de travail), Anne Edith CURE, Claude DE BELLEFON, Denis CARRION, Renaud HELSTROFFER.

Il serait souhaitable que les conclusions de ce groupe soient mises à la connaissance des clubs et adhérents d'ici fin d'année afin que ceux-ci puissent effectuer leur déclaration de défiscalisation pour l'année 2023.

Sujet I.08 – Echange sur la situation AURA

Le président de la FFESSM, Frédéric DI MEGLIO a adressé aux présidents des clubs et gérants de SCA un courrier, fin juin 23, faisant suite à celui du 21 juin, précisant les modalités de l'assemblée générale de révocation (*cf annexe n°1*).

Les statuts du comité AURA précise, en ce qui concerne la révocation, les éléments suivants :

« *Article 6 : Révocation*

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

1° L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix ;

2° Les deux tiers des membres du Comité doivent être présents ou représentés ;

3° La révocation du Comité Directeur doit être décidée à la majorité absolue des suffrages exprimés ».

En ce qui concerne le point 2° et comme l'a précisé Frédéric DI MEGLIO, le vote s'effectuera par voie électronique la semaine précédant la date de l'AG de révocation.

Sujet I.09 – Projet saison 2023/2024

Le CODEP n'est pas seulement présent pour animer et mobiliser ses commissions, il est aussi porteur de projets comme son nouveau site, les bons de plongées à tarifs préférentiels, la migration workspace ...etc.

Il serait bon de renouveler les bonnes idées et que chacun puisse s'y investir dans le domaine de son choix.

Le président du CODEP69 demande au comité directeur et aux présidents de commissions de réfléchir, pour le prochain comité directeur, aux projets qu'ils souhaitent développer pour la prochaine saison.

Sujet I.11 – Divers

*Olivier BIHOREAU, président de la commission handisub®, a informé, par mail, que le club Aquarius ouvre une section handisub® pour la nouvelle saison.

***L'assemblée générale du CODEP69 est prévue le mercredi 18 octobre 2023.**

Sujet 1.12 – Prochaines réunions du comité directeur

Mercredi 4 octobre 2023 à 19h30

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER



Annexe n°1

Destinataires :

Clubs et Sca d'Aura + OD Aura + membres Codir Aura

Copie bureau national restreint, Directrice, DTN, Président CNJ

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Suite au mail de ce 21 juin (Etat des lieux du comité régional Aura), nous revenons vers vous sur un des points prévus : La fixation date et lieu de l'AG de révocation du CODIR d'Aura suite à la demande d'un collectif de clubs d'Aura conformément à l'article 6 de vos statuts, porté par plus de 30% des clubs et plus de 30% des voix du comité régional.

À ce jour le CODIR d'Aura n'a pas fixé ces éléments malgré un délai raisonnable laissé depuis le 2 mai et malgré plusieurs demandes.

En application des dispositions du Code du Sport et des statuts FFESSM par l'article 4.4 sur les Organes Déconcentrés, la Fédération est habilitée à retirer cette mission vue la carence de l'organe de Direction régional et à fixer date et lieu de cette AG particulière.

Il est rappelé que le 19 mai le Président de la Commission Nationale Juridique confirmait cette modalité. Comme vous le savez, le Comité Directeur National des 3-4 juin a voté à l'unanimité la résolution suivante : "Intervention du national sur cette mission, si la carence du Comité Directeur Régional se poursuit dans la convocation d'une AG d'Aura de révocation en application de l'article 6 des statuts régionaux et selon l'article 4.4 des statuts nationaux relatifs aux OD".

Date et lieu AG de révocation : mercredi 20 septembre 2023 avec publication des résultats au siège national à Marseille.

Mode par vote électronique sur la semaine précédente, comme le permettent nos statuts actuels. Le national faisant l'avance des frais de cette organisation.

Avec pour objet exclusif Révocation : oui, non, abstention.

La convocation vous sera adressée 45 jours au moins avant la tenue de cette AG et du vote et vous donnera les détails pratiques.

Nous verrons avec le Collectif ayant demandé cette AG et le Comité Directeur d'Aura, la gestion des communications de chaque partie préalables à cette AG de révocation.

Cordialement et bien fédéralement.

Frédéric Di Meglio Président F

